

8 Decembre. 1
S. L. 7 Dec. 1881

I Entretien avec M^r Gambetta

Le 7 Decembre 1881, M^r Ruchommet, chef du Département fédéral de Commerce, et M^r Kern, Ministre de Suisse à Paris, se sont rendus, accompagnés de M^r le Consulier de l'égation Lardy, chez M^r Gambetta, Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères — Ils ont été reçus à 9 h¹/₂ du matin.

Après un échange de compléments et après un exposé fait par M^r le Ministre de Suisse des motifs qui avaient engagé le Conseil Fédéral à charger le Chef du Département fédéral du Commerce d'une mission spéciale à Paris, M^r Ruchommet s'est exprimé à peu près comme suit.

La nouvelle Constitution fédérale a augmenté dans une très-large mesure en 1874 les attributions du pouvoir central. En Suisse, on ne peut le nier, on est cauⁿtonaliste, et c'est le cas même de ceux qui se croient centralisateurs. Aussi, en même temps qu'on augmentait les charges du pouvoir fédéral, on ne lui donnait pas les ressources indispensables pour faire face à ses nouvelles attributions. Les institutions nouvelles dont le germe a été déposé dans la Constitution de 1874



2)

sont nombreux et importants. Dans le domaine militaire les Cantons ont été déchargés de la presque totalité de leurs obligations et pour l'infanterie seule, les dépenses du pouvoir central ont augmenté de plusieurs millions.

Les endiguements de fleuves et les subventions aux travaux publics nécessitent une partie considérable de la Suisse, absorbent et doivent absorber chaque année des sommes plus considérables. — Le reboisement exige également de la part de la Confédération de grands sacrifices, et un projet de loi, qui va être déposé sur le bureau des Chambres, propose, de ce chef^{des aménagements}, une dépense d'environ 3 millions. — L'école polytechnique fédérale voit ses dépenses s'accroître chaque année. — L'unification de parties importantes de la procédure civile et du droit civil et commercial, nécessitera dans un avenir plus ou moins rapproché, la fondation d'une Université fédérale, privée depuis 1848. — L'extension des compétences du pouvoir central en ce qui concerne l'instruction primaire, la non-confessionnalité des écoles et la surveillance de certaines parties de l'instruction publique dans les Cantons, peuvent provoquer, sous forme de fondation d'écoles normales d'instituteurs ou autrement, des dépenses assez sérieuses. — Pour l'agriculture, l'amélioration de la race chevaline et du bétail bovin provoqueront aussi d'importantes dépenses. — Dans tous les domaines, en un mot, le pouvoir fédéral a reçu mandat de faire des dépenses dont on ne lui a quasiment donné, en échange, que

que la moitié de la taxe sur les individus —
exemptés du service militaire. — La Suisse est
donc obligée de recourir aux douanes.

Qu'est-ce que ce tarif de 1878, qui a paru
provoquer des si vives résistances de la part
de MM les Commissaires français ? — C'est le
tarif le plus liberal du Continent. Un pourcent
sur les matières premières, 2% sur les articles
mi-fabriqués, 3% sur les produits fabriqués,
5% sur les confections, 10% sur les articles de
luxe — c'est presque un tarif de statistique, +
La France, qui vient de traiter avec l'Italie
et avec la Belgique sur des bases trois ou
quatre fois plus défavorables, semble
difficilement pouvoir se refuser à traiter dans
ces conditions avec la Suisse. — Si des erreurs
ou échecs commises, si involontairement ou
adéssaié les taux ci-dessus en les traduisant
en droits au poids, nous sommes prêts à les
rectifier, nous sommes également à sacrifier
tous les droits un peu élevés, frappant les objets
d'une grande valeur et d'un petit volume, parceque
nous n'avons pas une police suffisante à la
frontière pour empêcher la contrebande. — Nous
repoussons toute arrière pensée protectionniste.
Notre tarif a été et doit demeurer fiscal et le
propre du protectionnisme est de faire
disparaître les recettes à la frontière pour
développer la production nationale. Nous
sommes obligés — et c'est là une condition de
l'existence même et du développement de la
Confédération suisse — de nous procurer
par les douanes un supplément de recettes
évalué par les optimistes à trois millions
et demi et par les pessimistes à cinq millions. —

Mes amis des Chambres, par le tarif de 1878, une
directive, pour les négociations avec les Etats étrangers,
et nous ne pouvons renoncer à une base qui nous a

+ Sauf pour les articles de luxe, & cigare desquels
nous sommes prêts à faire d'importantes
concessions pour éviter la fraude.

44
étée indiquée par le pouvoir législatif.

M. Gambetta. Il m'a été rapporté que cette base n'avait jamais été formellement acceptée par nous.

Le tarif de 1878 comme base de la discussion pour le régime des marchandises M. Ruchonnet. Il nous paraît difficile de supposer, que la France persiste à nous refuser les ressources indispensables pour la marche et le développement régulier de nos institutions. Nous sommes prêts, d'ailleurs, pour faciliter une entente, à faire de larges concessions sur les taux du tarif de 1878, pour autant qu'il s'agira d'articles ayant une importance réelle pour l'exportation française. Nous sommes prêts à chercher le complément de recettes dont nous avons un besoin absolu, dans les articles que tous les Etats européens considèrent comme destinés à alimenter leur budget : tabacs, alcools, vins et dans les articles qui n'ont pas d'importance sérieuse pour l'exportation française. Nous désirons rechercher en commun avec les négociateurs français ces articles et, si nous * obtenous de la sorte un résultat financier suffisant à nous montrer faciles sur le reste du tarif. Nous estimons, en agissant ainsi, proposera à la France des bases équitables et nous avons la confiance qu'elles pourraient être acceptées par le Gouvernement de la République.

M. Gambetta.

Je comprends et je m'explique parfaitement votre situation. Vous voulez un tarif financier. Je ne suis pas prêt à entrer en discussion détaillée avec vous. J'avais dit la semaine dernière à M. Kern, que je pourrais seulement le faire pendant les vacances parlementaires. Je ne suppose pas que les Chambres se séparent cette semaine. Je vous propose donc de reprendre l'entretien vers le milieu de la semaine prochaine.

5

Nous avons à faire voter cette semaine, par la Chambre des Députés, le traité franco-italien. Mais, dès que les Chambres se seront séparées, je crois que nous pourrons nous mettre énergiquement à l'œuvre. - Je ne vous cache pas, que la question me paraît mal posée, mal engagée et qu'il faudrait trouver un moyen quelconque de sortir de cette fausse position de la question. - Si vous le voulez bien, nous examinerons cela la semaine prochaine.

→ Je dois reajuster que le Conseil fédéral ne peut abandonner une ligne de conduite dite par le pouvoir législatif; il n'était donc pas possible à la Suisse de poser la question d'une autre manière. - D'autre part, si le gouvernement

M. Ruehoniect

français devait, au point de vue de la ratification parlementaire, éprouver de sérieuses difficultés à déclarer explicitement et formellement sur le terrains du Tarif de 1878, on pourrait rechercher s'il n'est pas possible d'arriver à une entente sans mentionner ni le tarif de 1878, ni le tarif de 1864.

~~accepter de dire que le système français~~
~~accepte de perdre de plus en plus~~
~~tandis qu'il conserve ce qu'il a de meilleur,~~
~~accepter une entente entre deux pays~~
~~dissimilaires~~. L'essentiel est de savoir, de part et d'autre, où l'on veut en venir et de préciser les prépositions reciproques. Nous exposons nettement nos besoins fiscaux. Nous croyons qu'il est possible de les satisfaire sans porter une atteinte sérieuse. La exportation française en Suisse, en permettant à la Confédération de rapporter avant tout des articles non français ou des articles avec lesquels la France se procure des ressources énormes. - Voilà la question, celle que nous la posons et que nous la comprenons. —

Si, cependant que la question vous paraît mal posée, vous avez en vu que le tarif de 1878 n'a pas été voté en seconde lecture, il est facile

6.

d'expliquer, pourquoi un vote définitif n'a pas encore eu lieu sur ce tarif. A diverses reprises depuis trois ans, ce vote définitif a été demandé; en Suise, comme ailleurs, il y a des protectionnistes nombreux et puissants. Si le tarif avait été définitif, s'il avait reçu la sanction plébiscitaire, il eût été infiniment plus difficile de faire des concessions aux Etats étrangers; le parti du libre-échange l'a — compris et c'est pour cela qu'au mois de Juin, encore, il a réussi à obtenir l'ajournement du vote en deuxième lecture. La France et les autres Etats contractants ne peuvent donc que se féliciter de la situation actuelle. Si les négociations devaient échouer, on pourrait vaincre au développement considérable de l'esprit protectionniste et, une fois le nouveau tarif voté, une difficulté extrême de reprendre les négociations.

M^r Gambetta

Nous en sommes réduits là nous-mêmes, et un peu partout sur le Continent et même en Angleterre il faut compter avec les protectionnistes. Dans nos Chambres, on nous fait déjà des difficultés pour quelques relevements à l'entrée à l'Italie. Nous devons compter avec notre Parlement et nous devons y regarder de très-près avant de consentir à des relevements de droits. La question doit être examinée minutieusement. Cet examen détaillé, je le répète, ne peut pas avoir lieu pendant que nos Chambres sont encore réunies, mais nous pourrons y procéder la semaine prochaine, avec

le

7.

le concours de M^r Rouvier, Ministre du Commerce.

M^r Kern

Si j'ai insisté, à la demande de M^r le President de la Confédération, pour que M^r Ruchonnet puisse avoir l'honneur de vous entretenir sans plus de retard, c'est que les Chambres fédérales viennent de se réunir pour une session d'environ trois semaines et qu'il importait au Gouvernement fédéral de savoir avant leur séparation, s'il était possible d'arriver à une entente. Si vous le voulez bien, nous chercherons dans des entrevues avec M^r Rouvier, à étudier en commun les bases de cette entente, avant de vous revoir la semaine prochaine. —

M^r Gambetta

Je suis parfaitement d'accord avec ce mode de procéder. —

La suite de l'entretien a porté sur la question d'Annemasse et fera l'objet d'un rapport spécial.